



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DE FLOING REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016 (Convocation du 14 septembre 2016)

Effectif légal du Conseil
Municipal : 19
Nombre de conseillers
en exercice : 19
Nombre de conseillers
qui assistent à la séance : 12

L'an deux mille seize, le jeudi vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme MEURIE Dominique, Maire.

Présents : Mmes Dominique MEURIE, Martine LESSERTISSEUR, Corinne CHARLES, Mrs Jean-Michel MARTEAUX, Eddy NEMERY, Mme Chantal MENEGATTI, Mr Didier LEPLANG, Mme Marie Françoise HELOIN, Mrs Romuald LECLERC, Régis COLLINET, Frédéric LE GUINIO, Mme HANNIER Caroline.

Absents excusés : Mmes Monique THEYS, Nathalie LECOCQ, Mr Jean Pierre LAJEUNESSE, Mme Evelyne MASSIN.

Absents : Mrs Alain KOSTUS, Cédric SEVIN, François NAUDIN.

Procurations : Mme M. THEYS a donné procuration à Mme M. LESSERTISSEUR

Mme N. LECOCQ a donné procuration à Mr E. NEMERY

Mr JP. LAJEUNESSE a donné procuration à Mme D. MEURIE

Mme E. MASSIN a donné procuration à Mr R. COLLINET

Secrétaire de Séance : Mme Martine LESSERTISSEUR a été élue secrétaire de séance.

CM 2016/00045 - Modification des statuts de la Communauté d'agglomération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-5, L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5216-5 ;

Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 66 et 68 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Charleville Mézières/Sedan N° CC 20160628 – 101 du 28 juin 2016 relative aux compétences et à la dénomination de la Communauté d'agglomération :

Décide :

Article 1^{er} – Le Conseil Municipal se prononce en faveur des modifications de compétences et du changement de dénomination de la Communauté d'Agglomération proposés dans la délibération susvisée du Conseil Communautaire.

Article 2 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Cette dernière peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture.

Vote : 9 pour, 5 contre et 2 abstentions

CM 2016/0046 - Rapport d'activités 2015 de la communauté d'agglomération et compte administratif

Madame le Maire informe que le Rapport d'activités 2015 de la communauté d'agglomération et compte administratif ont été communiqués à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation de l'ordre du jour.

Ils sont également disponibles au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal,

. Décide de valider le rapport d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération ainsi que le compte administratif.

Vote : 13 pour, 1 contre et 2 abstentions.

CM 2016/0047 - Gestion et entretien des équipements sur la RD 205

La Commune a décidé l'aménagement de la RD 205 (route d'Illy) en vue de réduire la vitesse des véhicules, il convient de délibérer afin que la Commune s'engage à gérer et à entretenir les équipements qui seront réalisés dans l'emprise départementale de la RD 205,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

. S'engage à gérer et à entretenir les équipements qui seront réalisés dans l'emprise départementale de la RD 205.

. Donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document avec les différentes instances concernées.

Vote : 14 voix pour et 2 abstentions.

CM 2016/0048 - Création de contrat à durée déterminée d'adjoint technique de 2^{ème} classe

- Service technique

Pour faire face à un besoin occasionnel, il est nécessaire de :

- créer 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires), à pourvoir le plus rapidement possible, pour 3 mois renouvelable

- recruter un agent non titulaire sur ce poste

Madame le Maire invite le conseil à en délibérer,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 16 voix pour,

- Décide la création d'un contrat à durée déterminée à temps complet pour un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à pourvoir le plus rapidement possible, pour 3 mois renouvelable

- Décide de recruter un agent non titulaire pour ce poste

- détermine ainsi les clauses du contrat :

- la durée hebdomadaire du contrat est fixée à 35h00

- L'agent recruté recevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 340, indice majoré 321

- Autorise Madame le Maire à signer le contrat.

CM 2016/0049 - Contrat d'apprentissage

Madame le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi N° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret N° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret N° 93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

. DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

. DÉCIDE de conclure un contrat d'apprentissage

. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016/2017, à l'article 6417 de nos documents budgétaires,

. AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Vote : 16 voix pour

CM 2016/0050 – Choix du traiteur et fixation du prix des repas des Aînés pour les conjoints des conseillers municipaux et personnes accompagnants les personnes de + 65 ans

Le Conseil Municipal,

Par 16 voix pour,

. Décide de retenir le traiteur suivant pour le repas des Aînés 2016 : Traiteur PONSART, 27 allée des Troënes à 08440 LUMES. Le prix du repas est de 23.50 euros/personne service compris.

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix pour et 2 contre,

. Décide la gratuité du repas des Aînés pour les conjoints des conseillers. Le repas des Aînés a lieu le dimanche 27 novembre 2016.

Le Conseil Municipal,

Par 16 voix pour,

. Décide de fixer un prix de 35,00 € pour les personnes accompagnants les personnes de + 65 ans si celles-ci ne sont pas inscrites sur les listes électorales de Floing et n'habitent pas Floing.

CM 2016/0051 - Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et une collectivité territoriale.

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans et de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes, à leur intégration dans la société, à la responsabilisation pour les plus grands.

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, il convient de délibérer à nouveau

Ayant entendu l'exposé de Mme CHARLES Corinne, Adjointe, chargée de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Conseil Municipal,

Par 16 voix pour,

. Autorise Madame le Maire à contractualiser et signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

CM 2016/0052 – Recensement de la population

Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu à Floing du 19 janvier au 18 février 2017. Ce dossier est reporté à une séance ultérieure, des informations devraient nous parvenir prochainement.

Affaires diverses :

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- . du courrier de remerciements du 1^{er} régiment des Chasseurs d'Afrique pour la cérémonie qui a eu lieu à Floing le 10 septembre 2016
- . du courrier de remerciements de la Prévention Routière pour l'octroi de la subvention 2016
- . de la carte de remerciements de l'ASVP pour son mariage
- . de diverses informations concernant l'organisation de la brocante
- . que la Commune sera dotée prochainement d'une voiture électrique mise à disposition par la Communauté d'agglomération, l'emplacement de la borne pour recharger cette voiture est à l'étude
- . du Compte rendu du Conseil d'école du 27 juin 2016

Le Maire,
Dominique MEURIE.

